

# 250 adultes sans place d'accueil

Il manque de places, dans le département, pour les adultes handicapés. Une situation qui a poussé un collectif interassociatif à lancer la pétition « Que vais-je devenir ? »

L'affaire se présente comme un jeu de domino, à ce détail près qu'il ne s'agit pas d'un jeu.

A l'heure actuelle, « 250 personnes en situation de handicap sont en attente de places en établissement pour adultes dans le Maine-et-Loire », indique un collectif associatif de Maine-et-Loire à l'origine d'une pétition qui a déjà recueilli près de 6 000 signatures. « Que vais-je devenir ? » est le cri d'alarme du collectif, qui milite pour « la création de places en ESAT (établissement d'aide par le travail), en FAM (Foyer d'accueil médicalisé) et en MAS (Maison d'accueil spécialisée) ».

## Pression sur les candidats aux législatives

L'Agence régionale de santé (ARS) a annoncé il y a quelques mois que 34 places étaient réservées aux adultes handicapés dans les établissements spécialisés, sur les 5 ans à venir. Traduction : l'État s'engage à financer la prise en charge de 34 personnes handicapées dans les 5 ans à venir. A ce rythme-là, « il faudra 36 ans pour que chacun bénéficie

de l'accompagnement et de l'hébergement qui lui est légalement dû ». « Insurgent les membres du collectif. De 30 à 40 places par an, l'ARS est donc passée à 34 places pour 5 ans, restrictions budgétaires obligent. Une décision qui a des conséquences importantes sur la prise en charge du handicap dans le département. « L'absence de création de places pour adultes aura pour conséquence l'engorgement des établissements pour enfants et adolescents », explique le collectif. « En effet, la loi oblige le maintien des personnes dans les structures d'enfance, en l'absence de places dans le secteur adulte ».

C'est de là que vient l'effet domino : les places occupées par des adultes dans ces structures d'enfance interdisent l'accès de ces établissements, dont le nombre de places est limité, à des jeunes enfants handicapés.

De la même façon, la création d'un plus grand nombre de places en Foyer d'accueil médicalisé (FAM) et en Maison d'accueil spécialisée (MAS) permettrait de libérer des places en ESAT.

Une pétition est en ligne sur [personnesituationdehandicap49.com](http://personnesituationdehandicap49.com). Le collectif se tournera ensuite vers les parlementaires fraîchement élus, « afin qu'ils relaient nos inquiétudes et nos demandes au niveau national.



PHOTO/CD : Jérôme HURSTEL

Trélazé, vendredi. Les places sont de plus en plus chères dans les établissements du département et les dernières décisions prises par l'Agence régionale de santé (ARS) ne rassurent pas les associations spécialisées.

Les restrictions budgétaires, les choix d'orientations politiques freinent clairement les moyens qui doivent être alloués à l'accompagnement de chaque personne en situation de handicap », conclut le collectif.

« Le collectif est composé de quatre associations (AAPEI, AAPAL,

APAHRC ADAPEI 49) appartenant à l'Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Urapel).

## A SAVOIR

Impossible de s'y retrouver, dans le « monde » du handicap, sans un décryptage des (très) nombreux sigles qui le composent.

C'est la **Maison départementale des personnes en situation de handicap** (MDPH) qui, par le biais de la Commission départementale pour l'autonomie des personnes en situation de handicap (CDAPH) décide de l'orientation des personnes handicapées.

L'**Établissement et service d'aide par le travail (ESAT)** accueille des adultes handicapés en capacité de pouvoir travailler, même à un rythme très lent ou en capacité de production faible.

Le **foyer de vie** (ex-foyer occupationnel) accueille des handicapés adultes pas en capacité de travailler et sans accompagnement médical et peu dépendants dans la vie quotidienne.

Le **Foyer d'accueil médicalisé (FAM)** est un établissement pour adulte handicapé plus dépendant qui n'est pas en capacité de travailler avec un besoin de suivi médical régulier.

La **Maison d'accueil spécialisée (MAS)** accueille la même population que le FAM, mais il s'agit d'adultes encore plus dépendants, qui dépendent un avec accompagnement permanent dans la vie quotidienne.

MARDI 19 JUIN 2012